

**Trophée**  **MAGIC**  
**KART**

**Gangeois - Course clubs**

Dimanche 11 février 2018

Entrée gratuite



**RCC 2018**  
**REGIONAL CLUBS CHALLENGE**



# TROPHEE GANGEOIS MAGICKART 2018 – Kartix Parc

Dimanche 11 février 2018

Course Clubs organisée par les ASK La Grande Motte 34 & La Séranne

Lic. Compétition / Lic. Entraînement Course Clubs / TP National Course Clubs acceptés

## BULLETIN D'ENGAGEMENT

### INFORMATIONS PILOTE & MECANICIEN

NOM ET PRENOM :			
ADRESSE :			
LIGUE / CLUB :	LK	ASK	
TELEPHONE / MOBILE / FAX :			
E-MAIL :			
LICENCE / TRANSPONDEUR :	N° Lic. :	N° Trans. :	Location Transpondeur <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
NOM & PRENOM MECANICIEN :			
N° LICENCE MECANICIEN :		N° de COURSE ESPERE :	

CATEGORIE :  MINIKART  MINIME Rotax  MINIME lame Gazelle  CADET Rotax  CADET lame Puma  
 MINIME lame Puma  OK J  OK  KZ2  KZ2 MASTER  KZ2 GENTLEMAN  NATIONALE  KFS 145  
 KFS 160  TTI CARBONE  OPEN 28 ch maxi  OPEN 29 ch et plus  ROTAX MAX  ROTAX MASTER  
 ROTAX DD2  X30 JUNIOR  SENIOR  MASTER  GENTLEMAN  OPEN à BV  HANDIKART

**MONTANT DE L'ENGAGEMENT : 65,00 € / Mini Kart : 45,00 €**

**Bulletin d'engagement à renvoyer accompagné d'un chèque à l'ordre de :**

**ASK LA GRANDE MOTTE**

**( Chèque encaissable après la course )**

**Adresse d'envoi du bulletin : Patricia REMY- Chemin des Garrigues – 34970 LATTES**

*En signant ce bulletin d'engagement, le pilote s'engage à respecter la réglementation de la Fédération Française du Sport Automobile et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et du règlement du Regional Clubs Challenge 2018.*

Tout engagement est ferme et définitif. Pour que l'engagement soit pris en considération, ce bulletin d'engagement doit obligatoirement être accompagné du règlement, ( 65 € ou 45 € selon le cas ). L'organisateur se réserve le droit de refuser cet engagement.

**Location de transpondeur possible sur place au prix de 20,00 €  
( Chèque de caution de 300,00 € )**

Places limitées à 33 pilotes par groupe.

Les numéros de course et les pneumatiques, ne sont pas fournis par l'organisateur.

**CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT OBLIGATOIRE**

Confirmations d'engagement : Samedi 10/02 de 14h00 à 18h00 et  
Dimanche 11/02 de 07h30 à 08h30

**Pour tout renseignement, contacter Thomas SUZANNE**

**Tél. : 06 72 45 49 13 E-mail : ask.lagrandemotte34@gmail.com**

SIGNATURE DU PILOTE

SIGNATURE DU TUTEUR

DATE :

# **RCC 2018**

## **REGIONAL CLUBS CHALLENGE**

## **REGLEMENT**

### **ARTICLE 1. ORGANISATION**

- 1.1. Les ASK La Grande Motte 34, La Séranne, Montpellier Occitan et Cévenole avec le concours de la Ligue de Karting (LK) Languedoc-Roussillon organisent, le REGIONAL CLUBS CHALLENGE. Les quatre ASK sont responsables de l'organisation de cette série de courses clubs dénommée Regional Clubs Challenge.  
Le Regional Clubs Challenge se déroulera en une série d'épreuves dont le nombre est de quatre (4). Les épreuves se dérouleront en Languedoc-Roussillon.  
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.  
Le Regional Clubs Challenge sera organisé conformément aux prescriptions du règlement sportif et du règlement technique national.
- 1.2. Les quatre ASK ont établi le présent règlement, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement.
- 1.3. Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Regional Clubs Challenge.

### **ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES**

#### **2.1. CALENDRIER 2018 du Regional Clubs Challenge.**

- 11 février : GANGES – Course Clubs : Trophée Gangeois Magic kart
- 09 septembre : GRABELS - Course Clubs : Les Rencontres Elceka
- 23 septembre : ALES – Course Clubs : Trophée Cévenol Rouveyran Pneus
- 18 novembre : GANGES – Course Clubs : Seranne Trophy

### **ARTICLE 3. LICENCES, PILOTES ADMIS, ENGAGEMENT**

- 3.1. Le Regional Clubs Challenge est ouvert à tout licencié FFSA détenteur d'une licence pilote karting « Concurrent Conducteur » Nationale ou Internationale C ou d'une licence Nationale Entraînement Course Clubs en cours de validité dans sa catégorie ou d'un Titre de Participation Course Clubs.
- 3.2. Le nombre de pilotes admis par groupe sera limité à la capacité d'accueil en nombre de karts de chaque piste utilisée.
- 3.3. Chaque fois qu'un groupe est complet, les pilotes seront sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'engagement, le cachet de la poste faisant foi.
- 3.4. Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Regional Clubs

Challenge aura la possibilité de s'engager à une, à deux, à trois ou aux quatre épreuves.

- 3.5. Le Regional Clubs Challenge est open. Tout pilote d'une Ligue autre que celle du Languedoc-Roussillon, peut y participer.
- 3.6. Un pilote ne pourra s'inscrire et participer que dans une seule catégorie lors de chaque épreuve du Regional Clubs Challenge. Il aura néanmoins la faculté de changer de catégorie d'une épreuve à l'autre.
- 3.7. Le montant de l'engagement par épreuve pour toutes les catégories devra être de 65 € maximum, exception faite pour la catégorie Mini Kart où ce montant devra être de 45 € maximum. Les chèques d'engagement seront encaissés après chaque course.
- 3.8. En signant le bulletin d'engagement d'une épreuve du Regional Clubs Challenge le pilote et son tuteur ( si il y a lieu d'être ) s'engagent à respecter la réglementation de la Fédération Française du Sport Automobile ( F.F.S.A. ) et déclarent avoir pris connaissance du règlement du Régional Clubs Challenge et du règlement particulier de ladite l'épreuve.
- 3.9. Tout engagement est considéré comme ferme et définitif. Pour que l'engagement soit pris en considération, le bulletin d'engagement devra obligatoirement être accompagné du règlement.  
  
Aucun chèque d'engagement ne sera remboursé en cas de non participation à une épreuve, sauf cas de force majeure, (maladie, accident, etc.) et sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif. De même, aucun chèque d'engagement ne sera remboursé en cas de non participation à une épreuve du fait du report de celle-ci à une autre date ou/et du fait du changement du circuit où aura lieu l'épreuve.
- 3.10. L'organisateur se réserve le droit de refuser un engagement.

## **ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS**

### **4.1. MATERIEL ADMIS**

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur en catégorie Mini Kart, Minime, Cadet, Nationale, Senior, Master et Gentleman.  
En cas de casse avérée et constatée par un Commissaire Technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de dix (10) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.  
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et de deux moteurs en catégorie KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, OK Junior, OK et Open.  
Pour la catégorie Handikart, le règlement technique du Championnat de France Handikart 2018 sera appliqué.  
Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2018 de la Coupe de marque sera appliqué.  
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et de deux moteurs.
- 4.1.3. Les moteurs pourront être plombés par l'organisation.
- 4.1.4. L'organisation se réserve le droit d'effectuer des substitutions de moteur dans les catégories Mini Kart, Minime, Cadet et Nationale.
- 4.1.5. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.
- 4.1.6. Les caméras embarquées sont interdites à partir des essais chronométrés et jusqu'au terme de l'épreuve.

### **4.2. PNEUMATIQUES**

- 4.2.1. Les pneumatiques ne sont pas fournis par l'organisateur.

- 4.2.2. Des pneumatiques neufs ou usagés sont autorisés au départ de chaque épreuve, (essais chronométrés).
- 4.2.3. Un seul train de pneumatiques slick et un seul train de pneumatiques pluie pour les catégories concernées sont autorisés pour chaque épreuve ainsi que deux pneumatiques slick ( 1 AV et 1 AR ) et deux pneumatiques pluie ( 1 AV et 1 AR ) de secours.
- 4.2.4. Pour les catégories du Groupe 3 ( X30 Junior, OK Junior, Nationale, KFS 145 kg, KFS 160 kg, Open de 28 chevaux maximum ), les pneus pluie sont autorisés pour les catégories concernées ( RSN 2018, art. 6.5 Bis ).
- 4.2.5. Les pneumatiques de secours sont à utiliser uniquement en cas de crevaison. La crevaison devra être constatée par le Commissaire Technique avant la sortie du pilote et de son matériel du Parc Arrivée. Le pneumatique de secours devra être utilisé après accord de ce même Commissaire et marqué dans le Parc Arrivée.
- 4.2.6. Les pneumatiques seront marqués durant toute la course à l'arrivée de chaque manche et pour la première fois à l'issue des essais chronométrés.
- 4.2.7. Tout pilote qui sortira du Parc Arrivée sans avoir fait marquer ses pneumatiques ne pourra plus poursuivre la course.
- 4.3. NUMEROS DE COURSE**
- 4.3.1 Les numéros de course doivent être conformes à la réglementation en vigueur ( article 6.1. du Règlement Technique National ).
- 4.3.2. Les numéros de course ne sont pas fournis par l'organisateur.

## ARTICLE 5. CARBURANT

- 5.1. Seul le carburant SP98 commercialisé en France sera autorisé.  
Des substitutions de carburant ainsi que des contrôles de conformité du carburant utilisé pourront être effectués à tout moment de la manifestation et ce dans toutes les catégories. Ces contrôles de conformité seront effectués avec un outil de contrôle agréé par la FFSA.  
Lors de la substitution, les pilotes concernés devront fournir un bidon d'huile scellé ou cacheté avec sa capsule d'origine pour effectuer le mélange. Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FFSA seront autorisées ( article 10.7. du Règlement Technique National ).

## ARTICLE 6. CATEGORIES ADMISES ET COHABITATION DES CATEGORIES

- 6.1. Les catégories admises sont les suivantes : Mini-Kart Honda, Minime Rotax et lame, Cadet Rotax et lame, Nationale, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Open avec et sans boîte de vitesses, Handikart ( conformément au Règlement Technique défini pour le Championnat de France Handikart 2018 ), KFS 145 Kg, KFS 160 Kg, Rotax Max, Rotax Master, Rotax DD2, OK, OK Junior, Senior, Master, Gentleman, X30 Junior, TTI Carbone.
- 6.2. La cohabitation des catégories se fera comme suit :
- Groupe 1 : Mini-Kart, Minime Rotax Micromax, Minime lame 2018 ( Minimum requis : 6 pilotes )
- Groupe 2 : Cadet Rotax Minimax, Minime lame Puma, Cadet lame Puma ( Minimum requis : 6 pilotes )
- Groupe 3 : Nationale, X30 Junior, KFS 145 Kg, KFS 160 Kg, OK Junior, Open avec 28 ch maxi
- Groupe 4 : Senior, Master, Gentleman, Rotax Max, Rotax Master, Rotax DD2, Open, OK, Handikart
- Groupe 5 : KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Open à BV, TTI Carbone
- Groupe 6 : TTI Carbone ( Minimum requis : 6 pilotes )
- 6.3. Le nombre de karts par groupe sera fonction de la capacité d'accueil du circuit utilisé.

- 6.4. Les groupes sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'engagés dans chaque catégorie.
- 6.5. La catégorie Handikart est susceptible d'être déplacée en Groupe 3 mais également de rouler séparément si un minimum de 6 pilotes est atteint.

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 7.1. GENERALITES

- 7.1.1. Chaque épreuve du Régional Clubs Challenge se déroulera selon un schéma défini dans son Règlement Particulier. **Le principe de déroulement ci-dessous ( article 7.2. ), est préconisé mais non obligatoire.** Les dispositions du RTN ( Règlement Technique National ) et du RSN ( Règlement Sportif National ) s'appliquent au Régional Clubs Challenge à l'exclusion des dispositions relatives aux réclamations et appels. S'appliquent également les règlements Sportif et Technique 2018 des diverses Coupes de Marque.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.
- 7.1.3. Les caméras embarquées seront interdites à partir des essais chronométrés et jusqu'au terme de l'épreuve.

### 7.2. DEROULEMENT PRECONISE DES EPREUVES

- 7.2.1. Les épreuves se dérouleront **en principe** selon le schéma suivant :  
Essais chronométrés, manche qualificative, Pré-finale et Finale  
Chaque groupe disputera une manche qualificative. Le nombre d'engagés par groupe est limité. Ce nombre ne pourra en aucun cas être supérieur à la capacité d'accueil du circuit. Par conséquent, il n'y aura pas de séries.
- 7.2.2. **Longueur des courses**  
Pour la distance à parcourir ( longueur ) en manche qualificative, pré-finale et finale(s), se référer au Règlement Particulier de chaque épreuve.
- 7.2.3. **Essais chronométrés**  
Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique.
- 7.2.4. **Places de départ**
- 7.2.4.1. Places de départ pour la manche qualificative :  
Les places de départ pour la manche qualificative sont celles du classement des essais chronométrés. NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie suivant le résultat de ces essais chronométrés, sans distinction de catégories.
- 7.2.4.2. Places de départ pour la pré-finale :  
Les places de départ pour la pré-finale sont celles du classement de la manche qualificative.  
NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie selon le classement à l'issue de la manche qualificative, sans distinction de catégories.  
Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.
- 7.2.4.3. Places de départ pour la finale :  
Les places de départ de la finale sont celles du classement de la pré-finale.  
NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie selon l'ordre d'arrivée de la Pré-finale, sans distinction de catégories.  
Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

## ARTICLE 8. RESPONSABLE ET COMMUNICATION DES CLASSEMENTS

8.1. La responsable des classements du Regional Clubs Challenge sera la secrétaire générale de la Ligue de Karting Languedoc-Roussillon, Melle Charlène LAMOUREUX.

8.2. A l'issue de chacune des 3 premières épreuves, le classement de la journée ainsi que le classement général provisoire par catégorie seront publiés sur le site [www.karting-sud.com](http://www.karting-sud.com) et à la rubrique karting du site [www.ffsa-occitanie-mediterranee.com](http://www.ffsa-occitanie-mediterranee.com)

A l'issue des quatre épreuves du Regional Clubs Challenge, le classement de la 4<sup>ème</sup> journée ainsi que le classement général final par catégorie seront établis et publiés de manière officielle sur ces mêmes sites.

## ARTICLE 9. CLASSEMENT

### 9.1. CLASSEMENT FINAL D'UNE EPREUVE

9.1.1 Sur la base du déroulement préconisé des épreuves ( art. 7.2. ), le classement final d'une épreuve est obtenu par l'ordre d'arrivée de la finale, sous réserve d'éventuels rapports sportifs et techniques. Toujours sous réserve d'éventuels rapports sportifs et techniques, dans le cas d'une épreuve avec un schéma prévoyant deux finales, le classement final de l'épreuve est obtenu en comptabilisant les résultats des deux finales selon le mode de calcul défini dans le Règlement Particulier de ladite épreuve.

9.1.2. A chaque épreuve, ( sous réserve d'éventuels rapports sportifs et techniques ), tous les pilotes seront classés et ce, indépendamment du type de licence détenu, ( Concurrent Conducteur, Entraînement Course Clubs ou Titre de Participation Course Clubs ).

### 9.2. CLASSEMENT GENERAL DU REGIONAL CLUBS CHALLENGE

9.2.1. Marqueront des points et seront classés au classement général du Regional Clubs Challenge, tous les pilotes prenant part à une ou plusieurs épreuves, indépendamment de la licence détenue. Toutefois, tout pilote faisant l'objet lors d'une épreuve du Regional Clubs Challenge, d'un rapport Sportif ou Technique aboutissant à l'exclusion de la manifestation, ne marquera pas de point au titre de cette épreuve.

9.2.2. Le mode d'attribution des points servant au classement du Regional Clubs Challenge sera le suivant :

Le classement par catégorie de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve ou pour les épreuves concernées, le classement par catégorie des deux finales, donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 <sup>er</sup>	19 points au 7 <sup>ème</sup>	13 points au 13 <sup>ème</sup>	7 points au 19 <sup>ème</sup>
40 points au 2 <sup>ème</sup>	18 points au 8 <sup>ème</sup>	12 points au 14 <sup>ème</sup>	6 points au 20 <sup>ème</sup>
32 points au 3 <sup>ème</sup>	17 points au 9 <sup>ème</sup>	11 points au 15 <sup>ème</sup>	5 points au 21 <sup>ème</sup>
26 points au 4 <sup>ème</sup>	16 points au 10 <sup>ème</sup>	10 points au 16 <sup>ème</sup>	4 points au 22 <sup>ème</sup>
22 points au 5 <sup>ème</sup>	15 points au 11 <sup>ème</sup>	9 points au 17 <sup>ème</sup>	3 points au 23 <sup>ème</sup>
20 points au 6 <sup>ème</sup>	14 points au 12 <sup>ème</sup>	8 points au 18 <sup>ème</sup>	2 points au 24 <sup>ème</sup>

1 point au-delà du 24<sup>ème</sup>

Le pilote ayant réalisé la pôle position de sa catégorie se verra attribuer un bonus de 5 points supplémentaires.

Dans le cas de deux séries d'essais chronométrés sur une même épreuve, le bonus sera de 2,5 points par série.

9.2.3. **Préambule** : Une épreuve = deux résultats ( pré-finale et finale **OU** finale 1 et finale 2 ).

Le Regional Clubs Challenge compte 4 épreuves soit 8 résultats.

Le classement final sera établi sur la base des 8 résultats obtenus, plus l'ensemble des points bonus.

- 9.2.4. Tout pilote ne participant pas à une épreuve, ne marquera pas de point à ladite épreuve.
- 9.2.5. Dans le cas d'un changement de catégorie en cours de saison, le pilote sera classé dans chacune des catégories auxquelles il aura participé.
- 9.2.6. En cas d'ex aequo sur la base des 8 résultats pris en compte, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de l'épreuve 4, les départagera. A défaut de participation des pilotes ex aequo à la finale de l'épreuve 4, le classement de la finale de l'épreuve 3 les départagera. A défaut de participation des pilotes ex aequo à la finale de l'épreuve 3, le classement de la finale 2 de l'épreuve 2 les départagera. A défaut de participation des pilotes ex aequo à la finale 2 de l'épreuve 2, le classement de l'épreuve 1 les départagera.

### **9.3. EXCLUSION DU REGIONAL CLUBS CHALLENGE**

Suite a une tricherie avérée, technique ou autre, ou suite à un comportement anti sportif, ( injures ou menaces envers un officiel, un spectateur, un concurrent, un dirigeant etc.), le pilote pourra être sanctionné par une exclusion sur la totalité du Regional Clubs Challenge. Le pilote ne pourra prétendre a aucun classement et a aucun remboursement des droits d'engagement. La décision sera prise par la direction de course de l'épreuve incriminée.

## **ARTICLE 10. PRIX**

- 10.1. A chaque épreuve du Regional Clubs Challenge, un podium sera organisé. Des coupes ou des trophées seront remis aux trois premiers de chaque catégorie et des médailles à tous les pilotes Mini-Kart à partir du quatrième.
- 10.2. La cérémonie de Remise des Trophées du Regional Clubs Challenge sera en principe organisée le samedi 1er décembre 2018 en un lieu restant à déterminer.  
Dans chaque catégorie, les trois premiers pilotes du classement général, recevront une coupe ou un trophée.  
Dans chaque catégorie, le premier pilote « Loisir » du classement général, recevra une médaille.
- 10.3. Dans chaque catégorie, le premier pilote « Loisir » du classement général, à condition qu'il y ait eu un minimum de 5 pilotes classés dans la catégorie, se verra offrir un engagement à une course du Regional Clubs Challenge 2019.
- 10.4. Est considéré comme pilote « Loisir », tout pilote ayant concouru au Regional Clubs Challenge en étant détenteur d'une licence Nationale Entraînement Course Clubs et/ou d'un Titre de Participation Course Clubs et ce, à l'ensemble des épreuves auxquelles il a participé.
- 10.5. **Pour prétendre aux différents lots ( coupe, trophée, médaille, engagement offert ), le pilote récipiendaire devra être présent à la cérémonie de Remise des Trophées et des Prix.**

## **ARTICLE 11. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Les ASK organisatrices doivent fournir toute facilité au président de la Ligue de Karting Languedoc-Roussillon et à la direction de course de chaque épreuve pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

### **11.2. REGLEMENT SPORTIF NATIONAL**

Les dispositions du Règlement Sportif National ( RSN ) s'appliquent aux épreuves de type course clubs du Regional Clubs Challenge à l'exclusion des dispositions relatives aux réclamations et appels.



### 11.3. REGLEMENT PARTICULIER

L'organisateur de chaque épreuve du Regional Clubs Challenge établira un règlement particulier de sa course clubs, conforme au règlement particulier type FFSA et compatible au présent règlement. A défaut d'être compatible au présent règlement, ladite course clubs sera exclue du Regional Clubs Challenge.

### 11.4. FICHE DE CLOTURE COURSE CLUBS

Chaque épreuve de type course « clubs » du Regional Clubs Challenge fera l'objet d'un rapport d'épreuve simplifié, signé par le directeur de course et conforme à la fiche de clôture type FFSA.

## ARTICLE 12. MEDIA

12.1. Toute personne souhaitant faire des photos et/ou des films du Regional Clubs Challenge, devra faire une demande d'accréditation auprès de l'organisateur et du gérant du circuit où se déroulera l'épreuve.

En tout état de cause, afin de pouvoir accéder à la piste, à la pré-grille et aux parcs départ et arrivée ( accord préalable du ou des Commissaires Techniques de l'épreuve pour les parcs ), chaque personne devra obligatoirement être titulaire d'une licence FFSA en cours de validité ou posséder une assurance RC professionnelle. Dans ce cas, lors de la demande d'accréditation, elle devra fournir une attestation d'assurance à l'organisateur et au gérant du circuit où se déroule l'épreuve.



## Trophée GANGEAIS **MAGICKART 2018**

### **REGLEMENT PARTICULIER**

1. Les ASK La Grande Motte 34 et La Séranne avec le concours de la Ligue de Karting Languedoc-Roussillon ( LK LR ) organisent une Course Clubs dénommée Trophée Gangeois Magickart sur le circuit Kartix Parc de Ganges-Brissac, le dimanche 11 février 2018.
2. Cette compétition est ouverte à tous les licenciés FFSA 2018 détenteurs d'une licence NCKK ( toutes catégories ) ou d'une licence karting Internationale C ou d'une licence Nationale Entraînement Course Clubs ou d'un Titre de Participation Course Clubs.
3. Les dispositions du RTN ( Règlement Technique National ) et du RSN ( Règlement Sportif National ) s'appliquent à la Course Clubs, à l'exclusion des dispositions relatives aux réclamations et appels. S'appliquent également les règlements Sportif et Technique 2018 des diverses Coupes de Marque.
4. Les places sont limitées à 33 pilotes par groupe.
5. Chaque fois qu'un groupe est complet, les pilotes seront sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'engagement, le cachet de la poste faisant foi.
6. Un pilote pourra participer que dans une catégorie.
7. En signant le bulletin d'engagement, le pilote et le tuteur s'engagent à respecter la réglementation de la Fédération Française du Sport Automobile ( F.F.S.A. ) et déclarent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et du règlement du Regional Clubs Challenge 2018.
8. Tout engagement est ferme et définitif. Pour que l'engagement soit pris en considération, le bulletin d'engagement devra obligatoirement être accompagné du règlement, ( 65 € ou 45 € selon le cas ). L'organisateur se réserve le droit de refuser un engagement.

9. Le montant de l'engagement est fixé à 65 € sauf pour la catégorie Mini-kart pour laquelle il est fixé à 45 €. Les chèques d'engagement seront encaissés après la course.
10. Engagements possibles ( sous réserve de places disponibles ), à la Tour de Contrôle du circuit, le samedi 10 février 2018 de 14h00 à 18h00 et le dimanche 11 février 2018 de 07h30 à 08h30.
11. Confirmations d'engagement à la Tour de Contrôle du circuit, le samedi 10 février 2018 de 14h00 à 18h00 et le dimanche 11 février 2018 de 07h30 à 08h30.
12. Aucun roulage ne sera autorisé le dimanche 11 février 2018 tant que le pilote n'aura pas confirmé son engagement et n'aura pas apposé sur son kart ( panneau frontal ) l'autocollant fourni par l'organisateur.
13. Le pilote et son mécanicien ( si il a un mécanicien ) devront se présenter obligatoirement lors de la confirmation de l'engagement, munis tous deux de leur licence. Les licences seront conservées par l'organisateur jusqu'à la fin de la course.
14. Lors de la confirmation d'engagement, seront remis,  
au pilote : une fiche d'enregistrement du matériel et un autocollant à apposer sur le panneau frontal du kart ( nassau panel ), au mécanicien : un bracelet.
15. Le bracelet mécanicien est obligatoire pour accéder en pré-grille, parc départ et parc arrivée. Un seul mécanicien est autorisé par pilote ( deux en Handikart ).
16. Location de transpondeur possible lors de la confirmation d'engagement au prix de 20 €. Un chèque de caution de 300 € sera demandé.
17. Pose du transpondeur obligatoire sur le kart dès la séance d'essais libres officiels et ce pour vérification du bon fonctionnement avant les essais chronométrés.
18. Les catégories admises sont les suivantes : Mini-Kart, Minime Rotax et lame, Cadet Rotax et lame, Nationale, OK Junior, OK, Senior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Open avec et sans boîte de vitesses, Handikart (conformément au Règlement Technique défini pour le Championnat de France

Handikart 2018), KFS 145, KFS 160, Rotax Max, Rotax Master, Rotax DD2, X30 Junior, TTI Carbone.

**19.** La cohabitation des catégories se fera comme suit :

Groupe 1 : Mini-Kart, Minime Rotax Micromax et Minime lame Gazelle  
( Minimum requis : 6 pilotes )

Groupe 2 : Cadet lame Puma, Cadet Rotax Minimax et Minime lame Puma  
( Minimum requis : 6 pilotes )

Groupe 3 : Nationale, X30 Junior, KFS 145 Kg, KFS 160 Kg, OK Junior, Open

Groupe 4 : Senior, Master, Gentleman , Rotax Max, Rotax Master, Rotax DD2, OK,  
Open, Handikart

Groupe 5 : KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Open avec BV, TTI Carbone

**20.** Les horaires et les groupes sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'engagés dans chaque catégorie. Horaires prévisionnels, en annexe du présent règlement.

**21.** La catégorie Handikart est susceptible d'être déplacée en Groupe 3 mais également de rouler séparément si un minimum de 6 pilotes est atteint.

**22.** Deux mécaniciens par pilote Handikart sont autorisés. Ceux-ci auront le droit d'être à l'intérieur de l'enceinte du circuit lors du roulage des pilotes Handikart, aux emplacements sécurisés définis par la direction de course.

**23.** Les numéros de course et les pneumatiques ne seront pas fournis par l'organisateur.

**24.** Des pneumatiques neufs ou usagés sont autorisés au départ de la course, ( essais chronométrés ).

**25.** Un seul train de pneumatiques slick et un seul train de pneumatiques pluie pour les catégories concernées sont autorisés pour toute la course ainsi que deux pneumatiques slick ( 1 AV et 1 AR ) et deux pneumatiques pluie ( 1 AV et 1 AR ) de secours.

**26.** Les pneumatiques de secours sont à utiliser uniquement en cas de crevaison. La crevaison devra être constatée par le Commissaire Technique avant la sortie du

pilote et de son matériel du Parc Arrivée. Le pneumatique de secours devra être utilisé après accord de ce même Commissaire et marqué dans le Parc Arrivée.

27. Les pneumatiques seront marqués durant toute la course à l'arrivée de chaque manche et pour la première fois à l'issue des essais chronométrés.
28. Tout pilote qui sortira du Parc Arrivée sans avoir fait marquer ses pneumatiques ne pourra plus poursuivre la compétition.
29. La vérification du matériel et de l'équipement pilote aura lieu au Parc Arrivée auprès des Commissaires Techniques, le samedi 10 février 2018 de 14h00 à 17h00 et le dimanche 11 février 2018 de 8h00 à 9h15. Cette vérification est obligatoire.
30. Une fiche d'enregistrement du matériel sera remise en deux exemplaires aux pilotes par l'organisateur lors de la confirmation de l'engagement. Les pilotes la rempliront sous leur responsabilité et remettront l'original au Commissaire Technique pendant la vérification du matériel et de l'équipement pilote. En cas de contestation, seules les indications portées sur la fiche remise au Commissaire Technique seront prises en considération. L'enregistrement du matériel n'a pas de valeur de conformité dudit matériel ou de contrôle technique. A partir de la 1<sup>ère</sup> séance d'essais chronométrés il ne sera plus possible de changer le matériel inscrit sur la fiche d'enregistrement.
31. Les places sur la ligne de départ sont déterminées :
  - 31.1 Pour la manche qualificative suivant le classement établi par les essais chronométrés. NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie suivant le résultat de ces essais chronométrés, sans distinction de catégories.
  - 31.2 Pour la Pré-finale selon le classement établi à l'issue de la manche qualificative ; NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie selon le classement à l'issue de la manche qualificative, sans distinction de catégories.
  - 31.3 Pour la Finale en fonction de l'ordre d'arrivée de la Pré-finale. NB : Au sein d'un même groupe, la grille est établie selon l'ordre d'arrivée de la Pré-finale, sans distinction de catégories.

32. Le classement final est obtenu par l'ordre d'arrivée de la finale, sous réserve d'éventuels rapports sportifs et techniques.
33. Lors de la cérémonie des podiums, des coupes ou des trophées seront remis aux trois premiers de chaque catégorie et des médailles à tous les pilotes Mini-Kart à partir du quatrième.
34. Toutes les informations, règlement, bulletin d'engagement, horaires, liste des engagés, sont en page d'accueil du site [www.ask-lagrandemotte.com](http://www.ask-lagrandemotte.com) rubrique Trophée Gangeois.
35. Le Chargé des Relations avec les Concurrents et les Pilotes est M. Thomas SUZANNE.
36. Ce règlement est susceptible d'être modifié. Si tel était le cas, les pilotes seraient avertis dans les plus brefs délais via le site internet <http://www.ask-lagrandemotte.com/>

**ASK LA GRANDE MOTTE 34 - ASK LA SERANNE**



# Groupes & Horaires – Trophée Gangeois Magickart 2018

Les horaires et les groupes sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'engagés dans chaque catégorie.

Places limitées à 33 pilotes par groupe.

## GROUPES

Groupe 1 : Mini-Kart, Minime Rotax Micromax, Minime lame Gazelle

Groupe 2 : Cadet lame Puma, Cadet Rotax Minimax, Minime lame Puma

Groupe 3 : KFS 145 Kg, KFS 160 Kg, Nationale, X30 Junior, OK Junior, Open avec 28 chevaux maximum

Groupe 4 : Senior, Master, Gentleman, Rotax Max, Rotax Master, Rotax DD2, OK, Open, Handikart

Groupe 5 : KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Open BV, TTI Carbone

## HORAIRES

07h30 à 08h30 : Engagement (sous réserve de places disponibles), Confirmation d'engagement

08h00 à 09h15 : Vérification du matériel et de l'équipement pilote auprès des Commissaires Techniques

ESSAIS LIBRES OFFICIELS (10 minutes par Groupe - **Transpondeur obligatoire sur le kart**)

08h00 à 08h10 : Groupe 1

08h15 à 08h25 : Groupe 2

08h30 à 08h40 : Groupe 3

08h45 à 08h55 : Groupe 4

09h00 à 09h10 : Groupe 5

**BRIEFING : 09h15** (Devant la tour de contrôle)

ESSAIS CHRONOMETRES (8 minutes par Groupe)

09h45 à 09h53 : Groupe 1

09h55 à 10h03 : Groupe 2

10h05 à 10h13 : Groupe 3

10h15 à 10h23 : Groupe 4

10h25 à 10h33 : Groupe 5

**MANCHES QUALIFICATIVES** (10 tours – Groupe 1 : 8 tours)

10h40 : Groupe 1

10h55 : Groupe 2

11h10 : Groupe 3

11h25 : Groupe 4

11h40 : Groupe 5

**PAUSE REPAS** : 12h à 13h15

**PRE-FINALES** ( 15 tours – Groupe 1 : 12 tours )

13h30 : Groupe 1

13h50 : Groupe 2

14h10 : Groupe 3

14h30 : Groupe 4

14h50 : Groupe 5

**FINALES** ( 15 tours – Groupe 1 : 12 tours )

15h20 : Groupe 1

15h40 : Groupe 2

16h00 : Groupe 3

16h20 : Groupe 4

16h40 : Groupe 5

**PODIUMS** : 17h45 (Au bâtiment d'accueil)

